

Droit et Responsabilités

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 5 jours de formation (35 heures) en présentiel

TARIF

Tarif public par personne
et par jour : **570 € HT**

*Tarif préférentiel, partenaire,
adhérent FEDEA > nous consulter*

LIEU

FEDEA Conseil et Formation

37 rue Catherine de la Rochefoucauld
75009 Paris



Droit et Responsabilités

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Public visé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités IARD (non-auto)

Prérequis : Une pratique de deux années d'expertise apparaît souhaitable.

Métier ciblé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités

L'Expert technique se doit d'accomplir, en toute indépendance et impartialité, une mission qu'il s'est vu confier afin de déterminer avec exactitude et objectivité, après un sinistre, le montant des dommages et de rechercher les causes et origines en tenant compte de l'environnement juridique de l'affaire (responsabilités, conventions...).

Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.

Elle favorise également le partage entre pairs.

Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus, tels que : Experts Certifiés, Agréés et/ou Qualifiés, Responsables des Directions des règlements de sinistres des sociétés et mutuelles d'assurances, Avocats, Maître de conférences.

Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires.

Principaux objectifs

- Approfondir ses connaissances et compétences dans les domaines principaux du droit et des responsabilités civiles et administrative,
- Analyser et maîtriser le raisonnement juridique en fonction de la situation de responsabilité rencontrée,
- Renforcer ses connaissances et compétences concernant l'assurance responsabilité civile et la pratique de l'expertise RC tant amiable que judiciaire,
- Acquérir les bases dans les domaines de la Responsabilité du fait des produits défectueux et du Transport.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques... Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Accessibilité

Chaque situation étant unique, toute personne étant en situation de handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.



Droit et Responsabilités

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1 (matin)

→ Responsabilité civile professionnelle des Experts

- L'Expert est un professionnel qui exerce sa compétence dans deux domaines :
 - domaine technique,
 - domaine de l'assurance.
- Il a des obligations dans l'exercice de ses prestations :
 - de moyen,
 - de résultat.
- Responsabilité à l'égard de son client ;
- Responsabilité à l'égard des tiers.

JOUR 1 (après-midi)

→ Responsabilité Civile (RC)

- Notions générales de Responsabilité Civile ;
- RC contractuelle - RC extra-contractuelle ;
- Loi Badinter ;
- Responsabilité locative.

Droit et Responsabilités

JOUR 2

→ L'Expert face aux spécificités du Droit administratif

- Principes généraux du droit administratif
 - les sources,
 - la responsabilité en Droit administratif,
 - les juridictions administratives,
 - l'expertise.

- Réparation immobilière en droit administratif
 - date d'évaluation du dommage,
 - travaux de réfection et plus-value,
 - indemnisation et vétusté,
 - désordres évolutifs,
 - l'expert et le chiffrage du préjudice.

- Trouble anormal (et spécial) de voisinage.

JOUR 3 (matin)

→ La responsabilité des transporteurs de marchandises

- Régime juridique du contrat de transport
 - Qualification du contrat et textes applicables
 - Obligation de résultat du transporteur pour perte, avarie et retard

- Responsabilité du transporteur
 - La présomption de responsabilité des transporteurs et des commissionnaires
 - Les causes d'exonération (droit français et CMR)

- Réparation des dommages
 - Les limitations de réparation
 - Les moyens d'obtenir une réparation intégrale des préjudices
 - Les formalités de constatation et de dénonciation des dommages (réserves, protestation, expertise)

- Mise en jeu de la responsabilité et garantie par l'assureur RC pro
 - Droit d'action et prescription
 - Principes et exclusions de garantie des polices d'assurance RC pro

Droit et Responsabilités

JOUR 3 (après-midi)

→ RC des produits défectueux

- Définition (Directive 25-7-1985 – Loi du 19-5-1998) ;
- Que doit prouver le demandeur (victime) ?
- Quelles sont les clauses d'exonération du producteur ?
- Délais d'action et de prescription.

JOUR 4

→ Assurance de responsabilité civile

- Définition de l'assurance RC ;
- L'aléa ;
- La déclaration du risque ;
- Les sanctions ;
- La prescription ;
- Le contrat de responsabilité civile.

→ Diverses responsabilités

- Vente,
- Entreprise de droit commun (hors 1792),
- Prestation de services,
- Mandat.

JOUR 5

→ Pratique de l'expertise de responsabilité civile

- Mission de l'Expert RC ;
- Application de la Convention d'expertise amiable contradictoire ;

→ Expertise judiciaire

- Déroulement d'une expertise judiciaire ;
- Cas pratiques – retours d'expérience.